

2023-01-05  
2023-8616

Par courriel : [responsable.acces@inspq.qc.ca](mailto:responsable.acces@inspq.qc.ca)

Madame Julie Dostaler  
Responsable de l'accès aux documents  
**Institut national de santé publique du Québec**  
945, avenue Wolfe  
Québec (Québec) G1V 5B3

**Objet : Demande d'accès aux renseignements à l'égard de [REDACTED]  
[REDACTED]  
[REDACTED] (la « Propriété »)**

Me Charette,

Vous trouverez ci-joint une autorisation signée par [REDACTED]  
[REDACTED] le représentant dûment autorisé de [REDACTED] (la « Compagnie »)  
donnant l'autorisation à [REDACTED] d'obtenir l'accès à tous les dossiers détenus  
par l'Institut de santé publique du Québec à l'égard de la Compagnie, le tout en rapport à la Propriété.

Par la présente, nous confirmons notre demande de recevoir tout document ou toute information  
contenus dans les dossiers de l'Institut de santé publique du Québec pour la Compagnie et la Propriété  
et, si cela s'avère nécessaire, de prendre rendez-vous avec vous pour consultation de ces dossiers.

N'hésitez pas à communiquer avec la soussignée pour toute question ou tout commentaire.

Veillez agréer, Me Charette, nos salutations distinguées.

p.j. : Lettre d'autorisation de [REDACTED]

Secrétariat général

PAR COURRIEL

Québec, le 10 janvier 2023

[REDACTED]

**OBJET : Réponse – Demande d'accès aux documents**  
**N/Réf. (dossier) : 6410/2023-01**

[REDACTED]

En réponse à votre demande d'accès aux documents datée du 5 janvier 2023, nous vous informons que l'Institut national de santé publique du Québec ne détient aucun document concernant [REDACTED]

[REDACTED]

Une note explicative concernant l'exercice du droit de recours en révision devant la Commission d'accès à l'information est annexée.

Veillez agréer, [REDACTED], l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La responsable de l'accès aux documents,

[REDACTED]

**Julie Dostaler**  
**Secrétaire générale et**  
**Directrice de la valorisation scientifique et qualité**

p. j. - Avis de recours

N/Réf. (correspondance) : 2023-8616

Québec, le 20 janvier 2023

---

Julie Dostaler  
Secrétaire générale  
Institut nationale de santé publique du Québec  
945, avenue Wolfe, 3<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1V 5B3  
[responsable.acces@inspq.qc.ca](mailto:responsable.acces@inspq.qc.ca)

2023-01-20

2023-8628

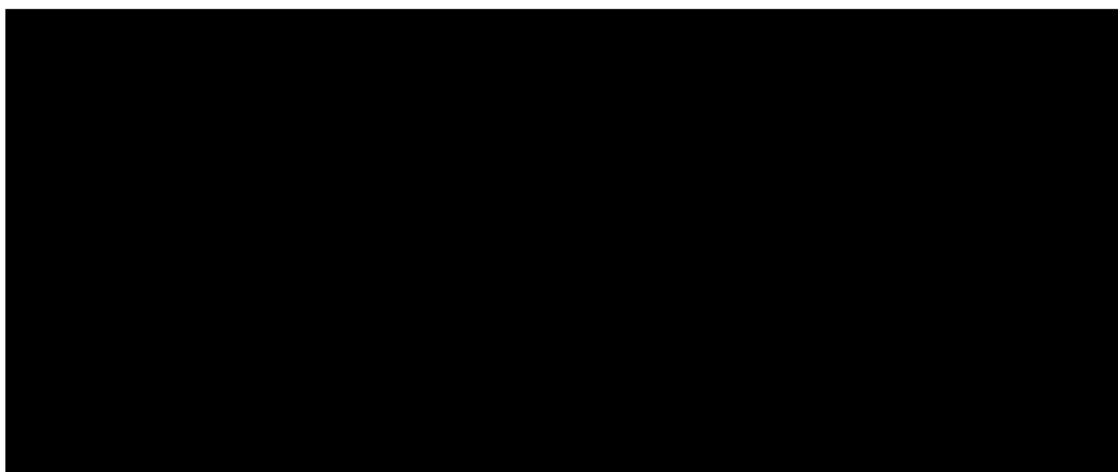
**OBJET : Demande d'accès à des documents**

---

Madame, Monsieur,

En vertu de l'article 9 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, je désire obtenir copie du ou des document(s) suivant(s) : toutes les études/analyses de bruit qui ont été faites à l'Agence du revenu du Québec, à Revenu Québec ou au ministère du Revenu du Québec depuis 1985 dans les deux établissements suivants : 3800, rue de Marly, Québec (Québec) G1X 4A5 et 1665 boulevard Wilfrid-Hamel, Québec (Québec) G1N 3Y7.

Vous en remerciant à l'avance, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.



Secrétariat général

PAR COURRIEL

Québec, le 7 février 2023

[REDACTED]

**OBJET : Réponse – Demande d'accès aux documents**  
**N/Réf. (dossier) : 2023-05**

[REDACTED]

En réponse à votre demande d'accès aux documents datée du 20 janvier 2023, nous vous informons que l'Institut national de santé publique du Québec ne détient pas « les études/analyses de bruit qui ont été faites à l'Agence du revenu du Québec, à Revenu Québec ou au ministère du Revenu du Québec depuis 1985 dans les deux établissements suivants : 3800, rue de Marly, Québec (Québec) G1X 4A5 et 1665 boulevard Wilfrid-Hamel, Québec (Québec) G1N 3Y7 ».

Ce sont les directions régionales de santé publique qui font ce type d'analyses. Pour les deux bâtiments identifiés, vous pourriez adresser votre demande au Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Capitale-Nationale :

CIUSSS DE LA CAPITALE-NATIONALE  
Me Annie Caron  
Directrice des affaires juridiques et institutionnelles  
Dossiers administratifs et employés  
2915, avenue du Bourg-Royal  
Québec (QC) G1C 3S2  
Tél. : 418 266-1019, p.31430  
Télec. : 418 661-2845  
Courriel : [responsabledeleaccess.ciusscscn@ssss.gouv.qc.ca](mailto:responsabledeleaccess.ciusscscn@ssss.gouv.qc.ca)

Une note explicative concernant l'exercice du droit de recours en révision devant la Commission d'accès à l'information est annexée.

Veuillez agréer, [REDACTED], l'expression de nos sentiments les meilleurs.

[REDACTED] iments,  
[REDACTED]

**Julie Dostaler**  
**Secrétaire générale et**  
**Directrice de la valorisation scientifique et qualité**

p. j. - Avis de recours  
N/Réf. (correspondance) : 2023-8628  
945, avenue Wolfe, 3<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1V 5B3

Téléphone : (418) 650-5115 poste 5304  
Télécopieur : (418) 646-9328  
Courriel : [julie.dostaler@inspq.qc.ca](mailto:julie.dostaler@inspq.qc.ca)  
Internet : <http://www.inspq.qc.ca>

**De :** [REDACTED]  
**A :** [INSPO - Responsable Accès](#)  
**Objet :** demande de documents lettre incluse  
**Date :** 25 janvier 2023 12:48:27  
**Pièces jointes :** [letter to inspq for documents freedom of access jan 25 2023.doc](#)

---

2023-01-25

2023-8632

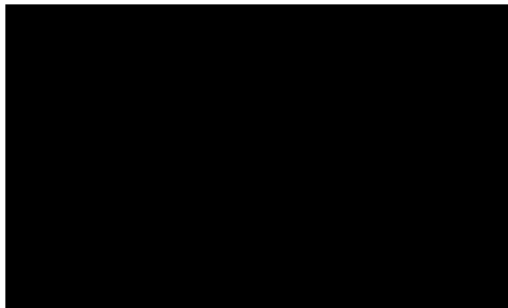
**ATTENTION:**

L'origine de cette communication est de source externe. Veuillez vous assurer que l'expéditeur et le contenu, incluant les pièces jointes, sont légitimes avant même de les ouvrir ou de les télécharger.

Madame Dostalier,

Voir ci-incluse ma letter pour demande de document.

Merci



Par courriel

**INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE  
DU QUÉBEC**  
Julie Dostaler  
Secrétaire générale  
945, av. Wolfe, 3e étage  
Québec (QC) G1V 5B3  
Tél. : 418 650-5115 #5302  
Télec. : 418 646-9328  
responsable.acces@inspq.qc.ca

OBJET : Demande d'accès à des documents

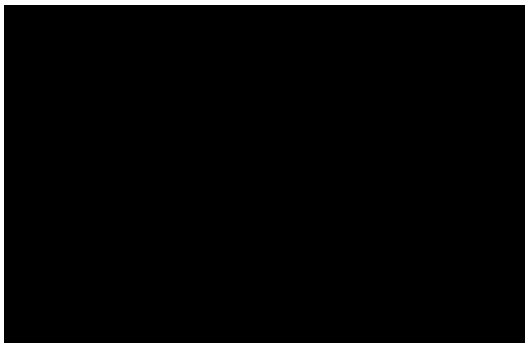
Madame Dostaler,

Suite à la déclaration du Premier Ministre Legault à l'effet qu'il y aurait transparence quant au statut vaccinal des personnes qui contractent la Covid-19, les hospitalisations pour Covid-19 et les décès dus à la Covid-19 il y a eu transparence du début Juillet 2021 au 7 Juillet 2022 date à laquelle elle a pris fin.

En vertu de l'article 9 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, je désire obtenir copie de ou des documents suivants : Les fichiers contenant les données de statut vaccinal pour les hospitalisations covid-19, les nouveaux cas covid-19 et les décès covid-19 et tous décès confondus et ce à partir du 8 Juillet 2022 au 25 Janvier 2023.

Je crois que c'est votre organisme qui a ces documents.

Vous en remerciant à l'avance, je vous prie d'agréer, Madame, mes salutations distinguées.



Secrétariat général

PAR COURRIEL

Québec, le 2 février 2023

[REDACTED]

**OBJET : Réponse – Demande d'accès aux documents**  
**N/Réf. (dossier) : 2023-06**

[REDACTED],

En réponse à votre demande d'accès aux documents datée du 25 janvier 2023, nous vous informons que l'Institut national de santé publique du Québec ne produit pas de « données de statut vaccinal pour les hospitalisations covid-19, les nouveaux cas covid-19 et les décès covid-19 et tous décès confondus ».

À l'exception de l'infographie présentée à la page « Portrait des décès liés à la COVID-19 au Québec » (<https://www.inspq.qc.ca/covid-19/epidemiologie/portrait-deces-12mars-2022>), l'Institut n'a pas produit de données par statut vaccinal. Et, compte tenu de la complexité des interactions entre les infections précédentes, le nombre de doses de vaccin et les délais depuis la dernière dose de vaccin reçue, il n'est plus possible de présenter les décès en fonction des statuts vaccinaux. Pour plus d'explications, veuillez consulter les recommandations intérimaires « Vaccination de base contre la COVID-19 et consolidation périodique de l'immunité » du Comité sur l'immunisation du Québec (CIQ) (<https://www.inspq.qc.ca/publications/3220-vaccination-covid-consolidation>).

Une note explicative concernant l'exercice du droit de recours en révision devant la Commission d'accès à l'information est annexée.

Veuillez agréer, [REDACTED], l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La responsable de l'accès aux documents,

[REDACTED]

**Julie Dostaler**  
**Secrétaire générale et**  
**Directrice de la valorisation scientifique et qualité**

p. j. - Avis de recours

N/Réf. (correspondance) : 2023-8632

945, avenue Wolfe, 3<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1V 5B3

Téléphone : (418) 650-5115 poste 5304  
Télécopieur : (418) 646-9328  
Courriel : [julie.dostaler@inspq.qc.ca](mailto:julie.dostaler@inspq.qc.ca)  
Internet : <http://www.inspq.qc.ca>

2023-02-03

2023-8639

**De :** [REDACTED]  
**A :** [INSPQ - Responsable Accès](#)  
**Objet :** Demande D'accès à la diffusion d'information : Provenance et responsable gestion des données du tableau de bord COVID-19  
**Date :** 3 février 2023 12:30:20  
**Pièces jointes :** [Reponse\\_2021-125.pdf](#)  
[21-22.761 David - Décision.pdf](#)

**ATTENTION:**

L'origine de cette communication est de source externe. Veuillez vous assurer que l'expéditeur et le contenu, incluant les pièces jointes, sont légitimes avant même de les ouvrir ou de les télécharger.

Bonjour Madame Julie Dostaler,

En 2021 j'ai placé une demande d'accès à l'information à INSPQ ( **Réponse - demande d'accès aux documents N/Réf. (dossier) : 6410/2021-125** )

En bref vous m'avez référé au Ministère de la santé et des services sociaux (MSSS) pour ma requête sur les données sur les cas, hospitalisations et décès par statut vaccinale sans inclure les 0-14 jours dans les non vaccinés, dans le fond les données brute par statut vaccinal.

Le 13 juillet 2022, le MSSS répond à ma requête voir ( **Demande d'accès aux documents N/Réf. : 1847 00/2021-2022.761** ) alléguant qu'ils peuvent répondre à ma demande car le MSSS citation " reçoit les données déjà regroupées < non vaccinés + vacciné il y a moins de 14 jours > transmises par l'institut national de la santé publique du Québec ( INSPQ ) "

Donc je présente aujourd'hui une nouvelle demande afin de relancer l'INSPQ.

**Est-ce que l'INSPQ est l'entité qui ajoute les cas, hospitalisations et décès de personnes injectés mais depuis moins de 14 jours dans les données " NON VACCINÉS "**

Si oui, veuillez répondre aux points suivant ->

1. Nous demandons la diffusion immédiate des données brutes sur les cas, hospitalisations et décès sans mélanger les personnes injectés ( depuis moins de 14 jours ) de sorte à pouvoir évaluer la pharmacovigilance du produit dans l'esprit du choix libre et éclairé.
2. **Nommer l'entité/personne ou palier de gouvernement ou entreprise de consultation ou quelconque entité responsable** de l'application de cette directive d'afficher les données publiquement de cette façon.

Si non, veuillez répondre au point suivant ->

1. Veuillez **nous diriger vers l'entité responsable et/ou personne et/ou entreprise et/ou palier de gouvernement détenant ces données.**

Note additionnelle à prendre en considération de cette demande. " **MISE EN CONTEXT ET RESPONSABILITÉ ENVERS LA POPULATION** "



La confiance du publique est affecté par le fait que les données ont été diffusées d'une manière a confondre deux point qui sont totalement indépendant, l'un d'établir un délai de 14 jours pour considérer une personne pleinement vaccinés ce qui est l'évaluation du temps requis pour la pleine réponse du produit pharmaceutique donc plus comme une caractéristiques du produit.  
Et

La pharmacovigilance qui est le fait que nos experts et la population puissent en tout transparence voir ce qui se produit suite à l'injection, la population doit avoir accès aux données brutes, afin de soit faire taire les critiques du vaccins covid-19 ou d'un autre coté d'être en mesure de détecter les signaux de pharmacovigilance. Les points suivant sont primordiaux afin d'évaluer la suite de notre réponse pandémique.

1. Qu'elle est la temporalité des cas, hospitalisations et décès suite à l'injection,
2. Le fait qu'un produit ne soit pas pleinement efficace avant 14 jours ne soustrait aucunement la possibilités d'effet négatif ou secondaire ou même pire de décès suite à l'injection dans ce délai de 0-14 jours.
3. Le but n'est pas de chercher absolument a trouver des problèmes mais après avoir soumis la population à une pression énorme de se faire vacciner et même les bébés, il est de la responsabilité du gouvernement de publier ces données afin de rassurer la population qui pourrait avoir des craintes, ou dans le cas inverses de réellement permettre un choix éclairés et investiguer si des signaux apparaissent.
4. L'Alberta publiait ces données et elle les as retirés suite à des signaux inquiétant mais aucune investigation n'a été fait et beaucoup d'experts se demandent ce qu'il en est pour le Québec.

Nous espérons avoir une collaboration de l'INSPQ,

Les deux demandes d'accès aux documents cités sont en pièce jointe.

Cordialement,

[REDACTED]

[REDACTED]

Secrétariat général

PAR COURRIEL

Québec, le 23 février 2023

[REDACTED]

**OBJET : Réponse – Demande d'accès aux documents**  
**N/Réf. (dossier) : 2023-08**

[REDACTED]

La présente est en réponse à votre demande d'accès aux documents datée du 3 février 2023 formulée ainsi :

« Est-ce que l'INSPQ est l'entité qui ajoute les cas, hospitalisations et décès de personnes injectés mais depuis moins de 14 jours dans les données " NON VACCINÉS " »

Si oui, veuillez répondre aux points suivant ->

1. Nous demandons la diffusion immédiate des données brutes sur les cas, hospitalisations et décès sans mélanger les personnes injectés (depuis moins de 14 jours) de sorte à pouvoir évaluer la pharmacovigilance du produit dans l'esprit du choix libre et éclairé.

2. **Nommer l'entité/personne ou palier de gouvernement ou entreprise de consultation ou quelconque entité responsable** de l'application de cette directive d'afficher les données publiquement de cette façon.

Si non, veuillez répondre au point suivant ->

1. **Veuillez nous diriger vers l'entité responsable et/ou personne et/ou entreprise et/ou palier de gouvernement détenant ces données.** »

En vertu d'un mandat confié par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), l'Institut national de santé publique du Québec lui transmet des données sur les cas, hospitalisations et décès pour alimenter son tableau de bord ministériel (Tableau de bord COVID-19). Les diverses sources de données sur la COVID-19 exploitées à ces fins appartiennent au MSSS. C'est également le MSSS qui choisit l'information qu'il juge pertinente pour diffusion dans le Tableau de bord COVID-19.

L'Institut n'a donc pas l'autorité de produire et de diffuser les données sous la forme que vous demandez. Cette décision relèverait de la compétence du MSSS.

...2

En complément d'information, nous vous référons à cet avis du Comité d'immunisation du Québec qui présente la notion d'immunité à partir de 14 jours : « Données préliminaires sur l'efficacité vaccinale et avis complémentaire sur la stratégie de vaccination contre la COVID-19 au Québec en contexte de pénurie » ([https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/3111\\_vaccination\\_covid19\\_2e\\_dose\\_contexte\\_penurie.pdf](https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/3111_vaccination_covid19_2e_dose_contexte_penurie.pdf)).

Une note explicative concernant l'exercice du droit de recours en révision devant la Commission d'accès à l'information est annexée.

Veillez agréer, [REDACTED], l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La responsable de l'accès aux documents,

[REDACTED]  
**Julie Dostaler**  
**Secrétaire générale et**  
**Directrice de la valorisation scientifique et qualité**

p. j. - Avis de recours

N/Réf. (correspondance) : 2023-8639

2023-03-15  
2023-8690

**De :** [REDACTED]  
**A :** [02 CIUSSS Siège social Affaires juridiques; 08 CISSAT Demandes d'accès à l'information; INSPQ - Responsable Accès; accesinformation@economie.gouv.qc.ca](#)  
**Objet :** Fw: Demande re : contaminants et qualite de l'air  
**Date :** 15 mars 2023 11:03:52  
**Pièces jointes :** [Outlook-wsp40v2.png](#)

---

**ATTENTION:**

L'origine de cette communication est de source externe. Veuillez vous assurer que l'expéditeur et le contenu, incluant les pièces jointes, sont légitimes avant même de les ouvrir ou de les télécharger.

---

**From:** [REDACTED]  
**Sent:** Thursday, January 26, 2023 4:45 PM  
**To:** [acces@environnement.gouv.qc.ca](mailto:acces@environnement.gouv.qc.ca) <[acces@environnement.gouv.qc.ca](mailto:acces@environnement.gouv.qc.ca)>; [responsable.acces@msss.gouv.qc.ca](mailto:responsable.acces@msss.gouv.qc.ca) <[responsable.acces@msss.gouv.qc.ca](mailto:responsable.acces@msss.gouv.qc.ca)>  
**Subject:** Demande re : contaminants et qualite de l'air

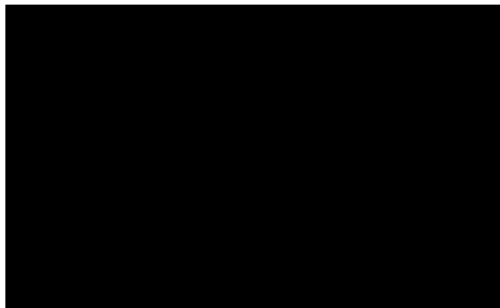
Bonjour,

J'aimerais obtenir les documents suivants :

- Tous les échanges, rapports, autorisations, avis, notamment des directions de santé publique régionales, concernant la qualité de l'air des communautés environnantes ou les émissions de contaminants atmosphériques (incluant mais sans s'y limiter : plomb, arsenic, COV, SO<sub>2</sub>, CO, PM<sub>2,5</sub>, mercure, etc.) des établissements suivants, entre 2017 et aujourd'hui : Aluminerie Alouette inc., Rio Tinto Alcan inc. (Usine Alma), Aluminerie de Bécancour inc., usine de Bécancour, Fonderie Horne, Rio Tinto Alcan (usine Arvida CEO), Usine de bouletage (Port-Cartier), PF Résolu Canada inc. - Usine Gatineau, Kruger, Emballages Krupack, Usine de Place Turcot, Boulangerie Canada Bread, limitée-Usine de Viau, Produits forestiers Résolu (Scierie des Outardes), ArcelorMittal Produits longs Canada - Contrecoeur-Ouest, ArcelorMittal Produits longs Canada - Contrecoeur Est, Zinc Électrolytique du Canada limitée.

Si vous avez besoin de plus d'informations, n'hésitez pas.

Cordialement,



Secrétariat général

PAR COURRIEL

Québec, le 14 avril 2023



**OBJET : Réponse – Demande d'accès aux documents**  
**N/Réf. (dossier) : 2023-12**



La présente est en réponse à votre demande d'accès aux documents datée du 15 mars 2023 relative à « tous les échanges, rapports, autorisations, avis, notamment des directions de santé publique régionales, concernant la qualité de l'air des communautés environnantes ou les émissions de contaminants atmosphériques (incluant mais sans s'y limiter : plomb, arsenic, COV, SO<sub>2</sub>, CO, PM<sub>2,5</sub>, mercure, etc.) des établissements suivants, entre 2017 et aujourd'hui : Aluminerie Alouette inc., Rio Tinto Alcan inc. (Usine Alma), Aluminerie de Bécancour inc., usine de Bécancour, Fonderie Horne, Rio Tinto Alcan (usine Arvida CEO), Usine de bouletage (Port-Cartier), PF Résolu Canada inc. - Usine Gatineau, Kruger, Emballages Krupack, Usine de Place Turcot, Boulangerie Canada Bread, limitée-Usine de Viau, Produits forestiers Résolu (Scierie des Outardes), ArcelorMittal Produits longs Canada - Contrecoeur-Ouest, ArcelorMittal Produits longs Canada - Contrecoeur Est, Zinc Électrolytique du Canada limitée. ».

L'Institut national de santé publique du Québec a commenté un projet de rapport de la Direction de santé publique du CIUSSS du Saguenay-Lac-Saint-Jean sur la problématique des rejets de particules d'établissements industriels. Ces documents ne sont toutefois pas accessibles en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels puisqu'il s'agit de versions de travail (article 9), d'avis ou recommandations (article 37) ou d'analyses (article 39).

En lien avec la Fonderie Horne, l'Institut a produit un rapport d'évaluation de risque disponible sur son site Web : [https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/3244-soutien-sante-publique-autorisation-ministerielle-exploitation-fonderie-horne\\_0.pdf](https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/3244-soutien-sante-publique-autorisation-ministerielle-exploitation-fonderie-horne_0.pdf).

...2

Une note explicative concernant l'exercice du droit de recours en révision devant la Commission d'accès à l'information est annexée.

Veillez agréer, [REDACTED], l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La responsable de l'accès aux documents,

[REDACTED]  
**Julie Dostaler**  
**Secrétaire générale**

p. j. - Avis de recours

N/Réf. (correspondance) : 2023-8690

**De :** [REDACTED]  
**A :** [INSPO - Responsable Accès](#)  
**Objet :** Demande d'accès à l'information: courriels de M. Louis Rochette  
**Date :** 11 avril 2023 14:57:05

2023-04-11  
2023-8721

**ATTENTION:**

L'origine de cette communication est de source externe. Veuillez vous assurer que l'expéditeur et le contenu, incluant les pièces jointes, sont légitimes avant même de les ouvrir ou de les télécharger.

Bonjour,

Pourriez-vous svp fournir copie de tous les courriels de M. Louis Rochette, avec pièces jointes (comme ceux disponibles sur [https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/demandes\\_acces/reponse\\_2023-10\\_docs.pdf](https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/demandes_acces/reponse_2023-10_docs.pdf)) pour la semaine du 9 au 15 janvier 2022?

La priorité est aux courriels qui ont trait au statut vaccinal.

Merci,

[REDACTED]

Secrétariat général

PAR COURRIEL

Québec, le 13 avril 2023

[REDACTED]

**OBJET : Réponse – Demande d'accès aux documents**  
**N/Réf. (dossier) : 2023-16**

[REDACTED]

En réponse à votre demande d'accès aux documents datée du 11 avril 2023 relative aux courriels de monsieur Louis Rochette entre le 9 et le 15 janvier 2022 en lien avec le statut vaccinal, nous vous informons que l'Institut national de santé publique du Québec ne détient pas d'autres documents que ceux communiqués en réponse à la demande 2023-10 ([https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/demandes\\_acces/reponse\\_2023-10\\_docs.pdf](https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/demandes_acces/reponse_2023-10_docs.pdf)).

Une note explicative concernant l'exercice du droit de recours en révision devant la Commission d'accès à l'information est annexée.

Veuillez agréer, [REDACTED], l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La responsable de l'accès aux documents,

[REDACTED]

**Julie Dostaler**  
**Secrétaire générale**

p. j. Avis de recours

N/Réf. (correspondance) : 2023-8721



De : [REDACTED]  
A : [INSPO - Responsable Accès](#)  
Cc : [REDACTED]  
Objet : Demande d'accès d'information  
Date : 4 mai 2023 10:27:11  
Pièces jointes : [Outlook-3ms1u2bo.png](#)  
[Outlook-ea4xa4vv.png](#)

2023-05-04

2023-8762

**ATTENTION:**

L'origine de cette communication est de source externe. Veuillez vous assurer que l'expéditeur et le contenu, incluant les pièces jointes, sont légitimes avant même de les ouvrir ou de les télécharger.

Bonjour Mme Dostaler,

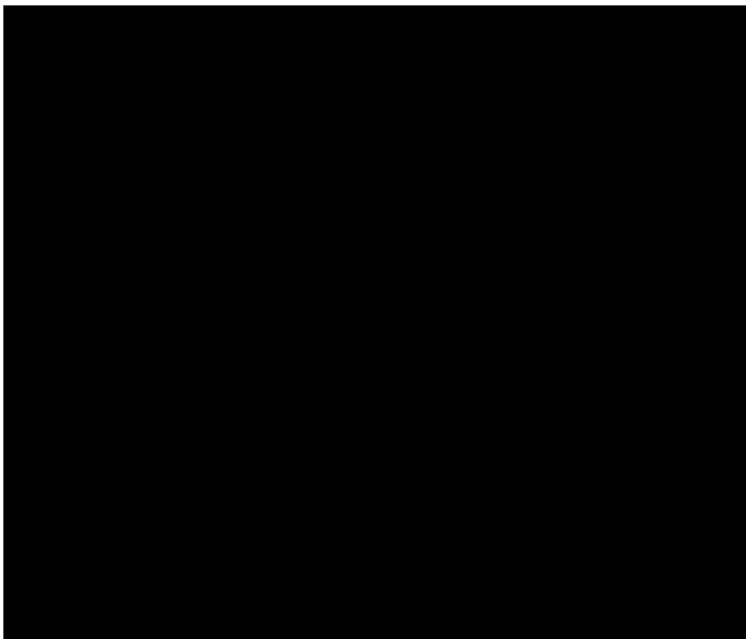
[REDACTED]  
[REDACTED]  
[REDACTED] s trouverez [REDACTED]  
[REDACTED] organisme q [REDACTED]

Nous aimerions savoir s'il est possible d'avoir les dernières statistiques qui concernent les interruptions volontaires de grossesse (IVG) ainsi que les interruptions médicales de grossesse (IMG) au Québec.

Il se peut que vous nous disiez que nous ne sommes pas au bon endroit, si tel est le cas, savez où nous référer?

Si vous avez des précisions sur le fonctionnement des demandes d'accès à l'information à nous donner, nous en serions ravies. C'est la première fois que nous faisons cette démarche.

Merci et bonne journée.



Secrétariat général

PAR COURRIEL

Québec, le 16 mai 2023

[REDACTED]

**OBJET : Réponse – Demande d'accès aux documents**  
N/Réf. (dossier) : 2023-20

[REDACTED]

La présente est en réponse à votre demande d'accès aux documents du 4 mai 2023 relative aux dernières statistiques qui concernent les interruptions volontaires de grossesse (IVG) ainsi que les interruptions médicales de grossesse (IMG) au Québec

En vertu d'un mandat confié par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), l'Infocentre de l'Institut national de santé publique du Québec détient des données visées par votre demande. Toutefois, comme ces données sont la propriété du MSSS et relève de sa compétence, nous vous référons à sa responsable de l'accès aux documents conformément à l'article 48 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* :

**Madame Dominique Breton, sous ministre adjointe**  
Direction générale des affaires institutionnelles et des opérations  
Ministère de la Santé et des Services sociaux  
Édifice Catherine-De Longpré  
1075, chemin Sainte-Foy, 3<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1S 2M1  
Téléphone : 418 266-8864  
Télécopieur : 418 266-7024  
Courriel : [Responsable.acces@msss.gouv.qc.ca](mailto:Responsable.acces@msss.gouv.qc.ca)

Une note explicative concernant l'exercice du droit de recours en révision devant la Commission d'accès à l'information est annexée.

Veuillez agréer, [REDACTED], l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La responsable de l'accès aux documents,

[REDACTED]

**Julie Dostaler**  
Secrétaire générale

p. j. - Avis de recours

N/Réf. (correspondance) : 2023-8762

945, avenue Wolfe, 3<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1V 5B3

Téléphone : (418) 650-5115 poste 5304  
Télécopieur : (418) 646-9328  
Courriel : [julie.dostaler@inspq.qc.ca](mailto:julie.dostaler@inspq.qc.ca)  
Internet : <http://www.inspq.qc.ca>

De :

[REDACTED]

2023-05-15

A :

[INSPQ - Responsable Accès](#)

2023-8778

Objet :

Demande d'accès à l'information: fichiers transmis par Axway (COVID-19 - Portrait quotidien du statut vaccinal des nouveaux cas et des nouvelles hospitalisations")

Date :

14 mai 2023 12:46:48

**ATTENTION:**

L'origine de cette communication est de source externe. Veuillez vous assurer que l'expéditeur et le contenu, incluant les pièces jointes, sont légitimes avant même de les ouvrir ou de les télécharger.

Bonjour,

Dans la réponse à la demande d'accès à l'information numéro 2023-17 ([https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/demandes\\_acces/reponse\\_2023-17\\_anonyme\\_biffe.pdf](https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/demandes_acces/reponse_2023-17_anonyme_biffe.pdf), page 2 vers le haut), INSPQ a répondu que "L'Institut transmettait les fichiers de données servant aux données ouvertes jusqu'à l'automne 2022. Nous produisons les résultats et ils étaient transférés au ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) avec la solution Axway."

Svp fournir une copie des fichiers qui ont été produits par l'INSPQ pour les fins de la confection du "COVID-19 - Portrait quotidien du statut vaccinal des nouveaux cas et des nouvelles hospitalisations" et qui ont été ainsi transférés par l'INSPQ au MSSS et ce, depuis le début de leur production (prière de transmettre en format original).

Si ces fichiers ont été effacés, svp confirmer la date quand ils ont été effacés et fournir une copie de toute correspondance demandant d'effacer des fichiers.

S'il y a des « logs » / fichiers historiques en lien avec ces transferts, svp les fournir également (prière de transmettre tous les fichiers en format original).

Svp également confirmer la date exacte, en automne 2022, quand l'INSPQ a cessé de produire les fichiers de données servant à la confection du "COVID-19 - Portrait quotidien du statut vaccinal des nouveaux cas et des nouvelles hospitalisations". Ainsi que la date exacte quand l'INSPQ a commencé à produire ces fichiers.

Merci,

[REDACTED]

Secrétariat général

PAR COURRIEL

Québec, le 23 mai 2023

[REDACTED]

**OBJET : Réponse – Demande d'accès aux documents**  
**N/Réf. (dossier) : 2023-21**

[REDACTED],

La présente est en réponse à votre demande d'accès aux documents relative à :

1. « Svp fournir une copie des fichiers qui ont été produits par l'INSPQ pour les fins de la confection du "COVID-19 – Portrait quotidien du statut vaccinal des nouveaux cas et des nouvelles hospitalisations" et qui ont été ainsi transférés par l'INSPQ au MSSS et ce, depuis le début de leur production (prière de transmettre en format original). »

Réponse : L'ensemble des données produites par l'Institut sont disponibles sur le site des données ouvertes du gouvernement du Québec (<https://www.donneesquebec.ca/recherche/dataset/covid-19-portrait-quotidien-du-statut-vaccinal-des-nouveaux-cas-et-des-nouvelles-hospitalisations>) en format CSV, comme les fichiers transférés au ministère de la Santé et des Services sociaux.

2. « Si ces fichiers ont été effacés, svp confirmer la date quand ils ont été effacés et fournir une copie de toute correspondance demandant d'effacer des fichiers. »

Réponse : Les fichiers étaient conservés 24 heures et écrasés lors du transfert suivant. L'Institut ne détient aucun document pour ce point.

3. « S'il y a des « logs » / fichiers historiques en lien avec ces transferts, svp les fournir également (prière de transmettre tous les fichiers en format original). »

Réponse : Les journaux quotidiens étaient conservés 20 jours puis détruits systématiquement. L'Institut ne détient aucun document pour ce point.

...2

4. « Svp également confirmer la date exacte, en automne 2022, quand l'INSPQ a cessé de produire les fichiers de données servant à la confection du "COVID-19 - Portrait quotidien du statut vaccinal des nouveaux cas et des nouvelles hospitalisations". Ainsi que la date exacte quand l'INSPQ a commencé à produire ces fichiers. »

Réponse : L'Institut a produit les fichiers du 18 juillet 2021 au 7 juillet 2022.

Une note explicative concernant l'exercice du droit de recours en révision devant la Commission d'accès à l'information est annexée.

Veuillez agréer, [REDACTED], l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La responsable de l'accès aux documents,

[REDACTED]

**Julie Dostaler**  
**Secrétaire générale**

p. j. - Avis de recours

N/Réf. (correspondance) : 2023-8778

De : [REDACTED]  
A : [INSPQ - Responsable Accès](#)  
Objet : Demande d'accès à l'information  
Date : 28 mai 2023 15:09:02

2023-05-29  
2023-8788

**ATTENTION:**

L'origine de cette communication est de source externe. Veuillez vous assurer que l'expéditeur et le contenu, incluant les pièces jointes, sont légitimes avant même de les ouvrir ou de les télécharger.

À l'intention de:

Madame Julie Dostaler  
Responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels  
Institut national de santé publique du Québec  
945, avenue Wolfe  
Québec (Québec) G1V 5B3

Bonjour,

En comparant les hospitalisations du jour par statut vaccinal fournies par le courriel du 9 janvier 2022 08:46 (je vous réfère à [https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/demandes\\_acces/reponse\\_2023-10\\_docs.pdf](https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/demandes_acces/reponse_2023-10_docs.pdf), à la page 2) et les données disponibles sur le site des données ouvertes (je vous réfère à <https://www.donneesquebec.ca/recherche/dataset/covid-19-portrait-quotidien-du-statut-vaccinal-des-nouveaux-cas-et-des-nouvelles-hospitalisations>, jeu de données « Historique du portrait quotidien du statut vaccinal des nouvelles hospitalisations »), je constate que les deux sources donnent des chiffres différents pour le 9 janvier 2022.

Par exemple :

Hospitalisations du jour 0-4 ans selon le courriel : 17  
Hospitalisations du jour 0-4 ans selon le chiffrier : 9  
Hospitalisations du jour non-vaccinés selon le courriel : 111  
Hospitalisations du jour non-vaccinés selon le chiffrier : 63 (en additionnant les groupes d'âge pour le 9 janvier 2022 : 5 + 1 + 8 + 8 + 5 + 10 + 8 + 9 + 4 + 5)  
Hospitalisations du jour vaccinés une dose selon le courriel : 10  
Hospitalisations du jour vaccinés une dose selon le chiffrier : 10 (1 + 1 + 4 + 0 + 0 + 0 + 2 + 0 + 2 + 0)  
Hospitalisations du jour vaccinés deux doses selon le courriel : 223  
Hospitalisations du jour vaccinés deux ou trois doses selon le chiffrier : 220 (deux doses : 0 + 0 + 5 + 7 + 6 + 14 + 24 + 27 + 42 + 14. Trois doses : 0 + 0 + 0 + 3 + 1 + 3 + 6 + 26 + 30 + 12)

La différence semble être plus marquée avec les hospitalisations du jour parmi les non-vaccinés.

D'où ma demande : pourriez-vous svp fournir une copie de tout document expliquant la différence entre les chiffres des Données Ouvertes et celles des rapports des taux d'incidence des cas et hospitalisations préparés par l'INSPQ?

Pourriez-vous également fournir tout document expliquant le rôle de l'INSPQ dans la confection des données qui alimentent le jeu de données « Historique du portrait quotidien du statut vaccinal des nouvelles hospitalisations »?

Également, pourriez-vous svp me fournir vos statistiques de population du jour par statut vaccinal (0 à 4 ans, Inconnu, Non-vacciné, Vacciné 1 dose, Vacciné 2 doses, Vacciné 3 doses) pour le 9 janvier 2022, mais (si possible) stratifiées selon les groupes d'âge?

Finalement, pour le calcul du Taux Incidence Cas/ 100k 28 jours : outre l'âge du cas de Covid-19 hospitalisé, est-ce que d'autres facteurs sont considérés pour le calcul du taux?

Passez une excellente journée!



Secrétariat général

PAR COURRIEL

Québec, le 9 juin 2023

[REDACTED]

**OBJET : Réponse – Demande d'accès aux documents**  
**N/Réf. (dossier) : 2023-22**

[REDACTED],

La présente est en réponse à votre demande d'accès aux documents du 28 mai 2023 :

« En comparant les hospitalisations du jour par statut vaccinal fournies par le courriel du 9 janvier 2022 08:46 (je vous réfère à [https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/demandes\\_acces/reponse\\_2023-10\\_docs.pdf](https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/demandes_acces/reponse_2023-10_docs.pdf), à la page 2) et les données disponibles sur le site des données ouvertes (je vous réfère à <https://www.donneesquebec.ca/recherche/dataset/covid-19-portrait-quotidien-du-statut-vaccinal-des-nouveaux-cas-et-des-nouvelles-hospitalisations>, jeu de données « Historique du portrait quotidien du statut vaccinal des nouvelles hospitalisations »), je constate que les deux sources donnent des chiffres différents pour le 9 janvier 2022.

Par exemple :

Hospitalisations du jour 0-4 ans selon le courriel : 17

Hospitalisations du jour 0-4 ans selon le chiffrier : 9

Hospitalisations du jour non-vaccinés selon le courriel : 111

Hospitalisations du jour non-vaccinés selon le chiffrier : 63 (en additionnant les groupes d'âge pour le 9 janvier 2022 : 5 + 1 + 8 + 8 + 5 + 10 + 8 + 9 + 4 + 5)

Hospitalisations du jour vaccinés une dose selon le courriel : 10

Hospitalisations du jour vaccinés une dose selon le chiffrier : 10 (1 + 1 + 4 + 0 + 0 + 0 + 2 + 0 + 2 + 0)

Hospitalisations du jour vaccinés deux doses selon le courriel : 223

Hospitalisations du jour vaccinés deux ou trois doses selon le chiffrier : 220 (deux doses : 0 + 0 + 5 + 7 + 6 + 14 + 24 + 27 + 42 + 14. Trois doses : 0 + 0 + 0 + 3 + 1 + 3 + 6 + 26 + 30 + 12)

La différence semble être plus marquée avec les hospitalisations du jour parmi les non-vaccinés.

...2



D'où ma demande : pourriez-vous svp fournir une copie de tout document expliquant la différence entre les chiffres des Données Ouvertes et celles des rapports des taux d'incidence des cas et hospitalisations préparés par l'INSPQ? »

Réponse : L'Institut ne détient aucun document pour ce point.

« Pourriez-vous également fournir tout document expliquant le rôle de l'INSPQ dans la confection des données qui alimentent le jeu de données « Historique du portrait quotidien du statut vaccinal des nouvelles hospitalisations »? »

Réponse : L'Institut ne détient aucun document pour ce point.

« Également, pourriez-vous svp me fournir vos statistiques de population du jour par statut vaccinal (0 à 4 ans, Inconnu, Non-vacciné, Vacciné 1 dose, Vacciné 2 doses, Vacciné 3 doses) pour le 9 janvier 2022, mais (si possible) stratifiées selon les groupes d'âge? »

Réponse : L'information en lien avec ce point est disponible sur le site Web de l'Institut, en fichier csv, sous l'onglet « vaccination » :

<https://www.inspq.qc.ca/covid-19/donnees/archives>

« Finalement, pour le calcul du Taux Incidence Cas/ 100k 28 jours : outre l'âge du cas de Covid-19 hospitalisé, est-ce que d'autres facteurs sont considérés pour le calcul du taux? »

Réponse : Non.

Une note explicative concernant l'exercice du droit de recours en révision devant la Commission d'accès à l'information est annexée.

Veillez agréer, [REDACTED], l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La responsable de l'accès aux documents,

[REDACTED]  
**Julie Dostaler**  
**Secrétaire générale**

p. j. - Avis de recours


N/Réf. (correspondance) : 2023-8788

Québec, le 4 juillet 2023

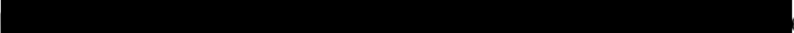
Madame Julie Dostaler  
Responsable de l'accès aux documents  
Institut de la santé publique du Québec  
945, avenue Wolfe  
Québec (Québec) G1V 5B3

2023-07-04

2023-8834

OBJET : Demande d'accès à l'information 


Madame,

J'habite  et l'on m'attribue le dépôt de diverses plaintes, entre autres, auprès de **l'Institut de la santé publique du Québec**.

Afin de fournir la preuve aux administrateurs de mon syndicat de propriété que je ne suis pas la personne ayant déposé une plainte, je demande une confirmation écrite à cet effet. La recherche doit porter entre le 16 août 2021 et jusqu'à la date de la présente demande. La date du 16 août 2021 correspond à la date d'achat de ma copropriété.

Vous trouverez plus bas mes coordonnées afin de donner suite à ma demande.

Vous remerciant à l'avance, je vous prie d'accepter mes cordiales salutations.



Secrétariat général

PAR COURRIEL

Québec, le 7 juillet 2023

[REDACTED]

**OBJET : Réponse – Demande d'accès aux documents**  
**N/Réf. (dossier) : 2023-27**

[REDACTED],

En réponse à votre demande d'accès aux documents datée du 4 juillet dernier, nous vous confirmons que l'Institut national de santé publique du Québec ne détient aucune plainte déposée en votre nom.

Une note explicative concernant l'exercice du droit de recours en révision devant la Commission d'accès à l'information est annexée.

Veillez agréer, [REDACTED], l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La responsable de l'accès aux documents,

[REDACTED]

**Secrétaire générale**

p. j. Avis de recours

N/Réf. (correspondance) : 2023-8834

**De :** [REDACTED]  
**A :** [INSPQ - Responsable Accès](#)  
**Objet :** Demande d'accès à l'information en lien avec les données du Trajectoire de Santé Publique (TSP)  
**Date :** 10 juillet 2023 14:01:47

2023-07-10  
2023-8837

**ATTENTION:**

L'origine de cette communication est de source externe. Veuillez vous assurer que l'expéditeur et le contenu, incluant les pièces jointes, sont légitimes avant même de les ouvrir ou de les télécharger.

Bonjour,

J'aimerais faire une demande d'accès à l'information en lien avec la note suivante qui apparaît sur votre site de Méthodologie des Données (<https://www.inspq.qc.ca/covid-19/donnees/methodologie>, en cliquant sur « Décès ») : « À noter que le croisement selon le milieu de vie n'est plus disponible et que les données de TSP n'ont pas été archivées. »

À quelle date et de qui est venue l'instruction d'effacer des données du TSP?

À quelle date des données du TSP ont-elles été effacées et par quel organisme et département?

Quelles sont les données du TSP qui n'ont pas été archivées? Est-ce que toutes les données du TSP ont été effacées?

Si certaines données du TSP n'ont toujours pas été effacés, à quels types de données l'INSPQ a-t-il accès en date d'aujourd'hui?

Dans tous les cas, svp fournir toute communication (1) en lien avec la mention citée ci-haut (incluant toute demande de mettre à jour le site de Méthodologie des Données <https://www.inspq.qc.ca/covid-19/donnees/methodologie> avec la mention que les données de TSP n'ont pas été archivées) et (2) en lien avec l'effacement des données du TSP.

Merci,

[REDACTED]

Secrétariat général

PAR COURRIEL

Québec, le 20 juillet 2023

[REDACTED]

**OBJET : Réponse – Demande d'accès aux documents**  
**N/Réf. (dossier) : 2023-28**

[REDACTED]

En réponse à votre demande d'accès aux documents datée du 10 juillet 2023 :

« la note suivante qui apparaît sur votre site de Méthodologie des Données (<https://www.inspq.qc.ca/covid-19/donnees/methodologie>, en cliquant sur « Décès ») : « À noter que le croisement selon le milieu de vie n'est plus disponible et que les données de TSP n'ont pas été archivées. »

À quelle date et de qui est venue l'instruction d'effacer des données du TSP?

À quelle date des données du TSP ont-elles été effacées et par quel organisme et département?

Quelles sont les données du TSP qui n'ont pas été archivées? Est-ce que toutes les données du TSP ont été effacées?

Si certaines données du TSP n'ont toujours pas été effacées, à quels types de données l'INSPQ a-t-il accès en date d'aujourd'hui?

Dans tous les cas, svp fournir toute communication (1) en lien avec la mention citée ci-haut (incluant toute demande de mettre à jour le site de Méthodologie des Données <https://www.inspq.qc.ca/covid-19/donnees/methodologie> avec la mention que les données de TSP n'ont pas été archivées) et (2) en lien avec l'effacement des données du TSP. »,

nous tenons à préciser que les données de décès colligées dans TSP n'ont pas été archivées sur notre site web, mais l'historique de ces données est toujours disponible dans la base de données TSP. Conséquemment, nous ne détenons aucun document en lien avec votre demande.

Une note explicative concernant l'exercice du droit de recours en révision devant la Commission d'accès à l'information est annexée.

Veillez agréer, [REDACTED], l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La responsable de l'accès aux documents,

[REDACTED]

**Julie Dostaler**  
**Secrétaire générale**

p. j. Avis de recours

N/Réf. (correspondance) : 2023-8837

Secrétariat général

PAR COURRIEL

Québec, le 20 juillet 2023

[REDACTED]  
[REDACTED]

**OBJET : Réponse – Demande d'accès aux documents**  
**N/Réf. (dossier) : 2023-29**

[REDACTED]

En réponse à votre demande d'accès aux documents datée du 14 juillet dernier visant à obtenir « la copie du rapport d'enquête de l'INSPQ sur l'événement produit suite à la vaccination de covid19 en 2021 », nous vous confirmons que l'Institut ne détient aucun rapport d'enquête à votre nom.

Nous tenons à préciser que les rapports d'enquête de manifestations cliniques inhabituelles suite à la vaccination contre la COVID-19 sont réalisés par les directions régionales de santé publique. Vous pourriez donc adresser votre demande au responsable de l'accès aux dossiers patients / usagers du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal à l'adresse suivante : [accesauxdossiersdesusagers.ccsmtl@ssss.gouv.qc.ca](mailto:accesauxdossiersdesusagers.ccsmtl@ssss.gouv.qc.ca)

Une note explicative concernant l'exercice du droit de recours en révision devant la Commission d'accès à l'information est annexée.

Veuillez agréer, [REDACTED], l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La responsable de l'accès aux documents,

[REDACTED]

**Julie Dostaler**  
**Secrétaire générale**

p. j. Avis de recours

N/Réf. (correspondance) : 2023-8845

**De :** [REDACTED]  
**A :** [INSPO - Responsable Accès](#)  
**Objet :** Demande d'accès à des données géospatiales  
**Date :** 24 juillet 2023 13:12:32  
**Pièces jointes :** [image001.png](#)  
[image002.png](#)  
[image003.png](#)  
[image004.png](#)

2023-07-24

2023-8852

**ATTENTION:**

L'origine de cette communication est de source externe. Veuillez vous assurer que l'expéditeur et le contenu, incluant les pièces jointes, sont légitimes avant même de les ouvrir ou de les télécharger.

Bonjour,

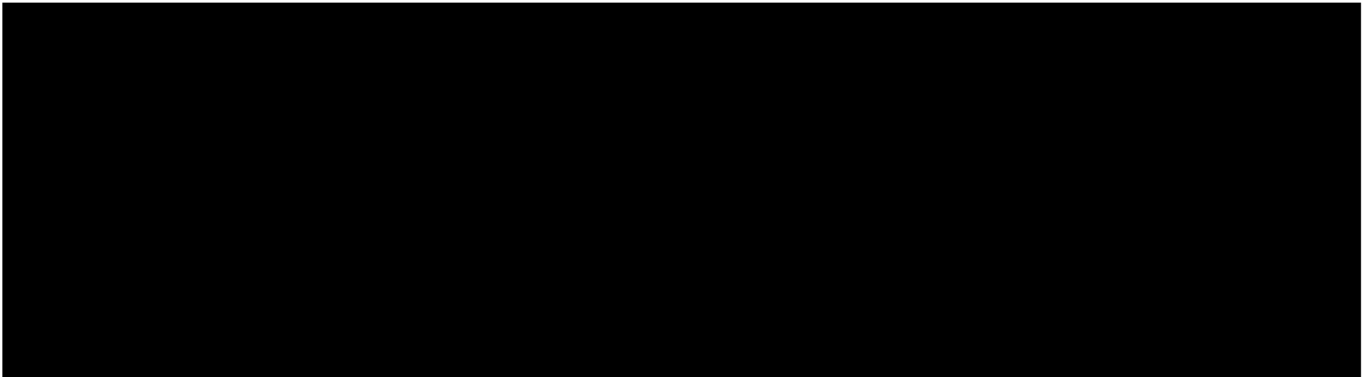
Je travaille présentement sur un service en géomatique offert aux municipalités du Québec concernant les îlots de chaleur et le verdissement. Une disposition sur la lutte aux îlots de chaleur a été introduite à la LAU et le plan d'urbanisme des municipalités doit maintenant comprendre ce volet.

Également, dans le cadre du programme OASIS qui vise à prévenir et réduire les risques liés aux changements climatiques par le verdissement, certaines données concernant les populations vulnérables sont nécessaires afin de produire les cartes demandées. Cependant, ces données ne sont pas toutes disponibles publiquement.

C'est pourquoi je fais appel à vous afin de demander l'accès à des données géospatiales qui sont disponibles sur votre géoportail mais qui ne peuvent pas être téléchargées. Si possible, j'aimerais obtenir les données **vectérielles** des éléments suivantes :

- Garderies
- Écoles
- Hôpitaux
- CHSLD
- RPA
- Habitations à logement modique (si disponible)
- Canopée (villes ne faisant pas partie des six RMR du Québec, si disponible)

Dans l'attente d'une réponse de votre part, je vous remercie chaleureusement de votre aide.





Secrétariat général

PAR COURRIEL

Québec, le 4 août 2023

[REDACTED]

**OBJET : Réponse – Demande d'accès aux documents**  
**N/Réf. (dossier) : 2023-32**

[REDACTED],

La présente est en réponse à votre demande d'accès aux documents du 24 juillet dernier visant à obtenir « les données vectérielles des éléments suivantes :

- Garderies
  - Écoles
  - Hôpitaux
  - CHSLD
  - RPA
  - Habitations à logement modique (si disponible)
  - Canopée (villes ne faisant pas partie des six RMR du Québec, si disponible) ».
- Pour les garderies, vous pouvez trouver la liste sur Données Québec :  
<https://www.donneesquebec.ca/recherche/dataset/liste-des-centres-de-la-petite-enfance-cpe-et-des-garderies-en-fonction>

Par contre il n'y a pas la géolocalisation. Le ministère de la Famille ne nous autorise pas à partager la géolocalisation des garderies. Si vous souhaitez l'avoir, il faut les contacter directement ou faire le travail de géolocalisation de votre côté à partir des adresses du fichier.

- Pour les écoles, vous pouvez trouver l'information sur Données Québec :  
<https://www.donneesquebec.ca/recherche/dataset/localisation-des-etablissements-d-enseignement-du-reseau-scolaire-au-quebec>

Ces données sont gérées et générées par le ministère de l'Éducation et le ministère de l'Enseignement supérieur. Ce sont les mêmes données que l'on retrouve sur notre Géoportail.

- Pour les hôpitaux et les CHSLD, vous trouverez l'information sur les établissements et installations du réseau de la santé sur Données Québec :  
<https://www.donneesquebec.ca/recherche/dataset/fichiers-cartographiques-m02-des-installations-et-etablissements>

Les hôpitaux correspondent aux CHSGS dans le fichier. Cette liste est gérée et générée par le ministère de la Santé et des Services sociaux. Nous utilisons la même liste pour afficher les données sur le Géoportail.

- Pour les RPA, les données proviennent du Répertoire des ressources en santé et services sociaux (RRSS) du ministère de la Santé et des Services sociaux. Il faudrait communiquer avec le Ministère pour plus d'information.
- Pour les habitations à logement modique et canopée, nous ne détenons pas ces données à l'Institut.

Une note explicative concernant l'exercice du droit de recours en révision devant la Commission d'accès à l'information est annexée.

Veillez agréer, [REDACTED], l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La responsable de l'accès aux documents,

*Éric Bédard* pour

**Julie Dostaler**  
**Secrétaire générale**

p. j. - Avis de recours